

Chef de département : J.P ILARY

Ville d'Avray, le 2 juillet 2025

Direction des études : G.GUIDA

E-mail : secretariat-geii@liste.parisnanterre.fr

Secrétariat : 01 40 97 48 13 ou 48 17

Objet : Convocation rentrée en 3ème année de BUT GEII à l'IUT de Ville d'Avray

La journée d'accueil des étudiants aura lieu le :

Lundi 8 septembre 2025 – A1 230 Bâtiment A1– 3ème étage.

- **9h00 : Réunion de rentrée**

Début des cours à 10h30

- **10h30-12h30 CM (Cours Magistral)**

Nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative avant la réunion de présentation selon les modalités indiquées via le lien suivant : <https://cva.parisnanterre.fr/accueil/inscriptions-avis-favorable-ecandidat>

- Votre carte d'étudiant délivrée lors de l'inscription administrative est à conserver sur vous toute l'année universitaire.

De même, il est important que vous activiez et consultiez régulièrement votre adresse électronique @parisnanterre.fr, qui constituera à compter de la rentrée la seule adresse utilisée par l'équipe pédagogique. Cette adresse vous permet également d'accéder à toutes les ressources de l'université. Les informations concernant le fonctionnement de la messagerie se trouvent sur cette page : <http://dri.parisnanterre.fr/fonctionnement-de-votre-boite-mail-a-luniversite-de-nanterre/>

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Géraldine GUIDA
Chargée des études du BUT GEII 3

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-geii@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 14 octobre** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).